

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 08258

Numéro SIREN : 501 406 227

Nom ou dénomination : 2R FLEET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 47525



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2022002379**

Dépôt n° : 2022/47525

Le: 28 octobre 2022

2022-08-19

A Madame/Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de Nanterre

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION
DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
D'APPROBATION DES COMPTES**

La soussignée :

La société 2R FLEET SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 Euros, dont le siège social est 47, rue Marcel Dassault, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°501 406 227, prise en la personne de son Président, Monsieur Pascal COURTOIS,

Ayant pour Avocat :

Maître Francesco BETTI
Cabinet Francesco BETTI
Avocat au Barreau de Paris
7, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS



A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

La société 2R FLEET SERVICES a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021.

Elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022.

A la suite de la requête déposée le 20 juin 2022, le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a, par ordonnance en date du 19 juillet 2022, prorogé le délai de tenu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle jusqu'au 31 octobre 2022.

Cependant, la société 2R FLETT SERVICES et son expert-comptable ayant découvert des problèmes d'incompatibilité entre les logiciels comptables, les comptes ne sont, à ce jour, toujours pas établis.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir proroger exceptionnellement au 31 décembre 2022 le délai de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait en deux exemplaires,
Au MANS, le 24 octobre 2022

Pascal COURTOIS Pascal COURTOIS
Président

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2022002379

Affaire : SAS 2R FLEET SERVICES

ORDONNANCE

Nous, M. Antoine ROUSSELIN, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 décembre 2022** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2021** de la société requérante **SAS 2R FLEET SERVICES 47 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (RCS NANTERRE 501 406 227)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2022O02379
Nom du dossier	SAS 2R FLEET SERVICES
Délivrée le	28/10/2022

Deuxième et dernière page.